

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PHOTOS

« *Mon expérience d'études* »

ARTICLE 1 – Organisateur

L'Institut français de Roumanie dont le siège est établi 77 Boulevard Dacia, secteur 2, Bucarest, représenté par M. Christophe Gigaudaut, Directeur, et Campus France Roumanie, organisent du **27 novembre 2018 au 30 avril 2019** inclus, un jeu-concours photo intitulé « **Mon expérience d'études** ».

ARTICLE 2 – Qui peut participer ?

Ce jeu-concours a deux catégories : une première sur « Mon expérience d'études en France » et une deuxième sur « Mon expérience d'études en Roumanie ». La première catégorie est ouverte à toute personne physique de nationalité roumaine ayant effectuée une mobilité d'études en France et la deuxième catégorie est ouverte à toute personne de nationalité française ayant effectué une mobilité d'études en Roumanie.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

ARTICLE 3 – Comment participer ?

Les participants devront envoyer du **27 novembre 2018 au 30 avril 2019 minuit**, par mail à l'adresse suivante : bucarest@campusfrance.org une photographie prise par leur soin pendant leur mobilité d'études en France, respectivement en Roumanie. Cette photo peut être un instant partagé avec des amis, la ville dans laquelle ils ont vécu ou tout autre moment lié à cette expérience d'études. La photo devra être accompagnée d'un titre, d'une brève description ne dépassant pas 140 caractères et du nom de l'endroit où celle-ci a été prise.

Les participants devront indiquer :

- En objet du mail : « Concours photo Mon expérience d'études »
- Dans le corps du message : Le prénom, nom, ville et téléphone, la catégorie pour laquelle ils participent, à savoir : pour les Roumains, « Mon expérience d'études en France » et pour les Français, « Mon expérience d'études en Roumanie »

ARTICLE 4 – Spécificité des photographies

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- Format JPEG,
- Poids entre 1Mo et 5Mo,
- Envoi d'une seule photo par participant,
- Les photos devront être libres de droit,
- Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de ces personnes ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie,
- Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- Les photographies feront l'objet d'une modération et d'une sélection si nécessaire au préalable par les organisateurs.
- En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques, les pages Facebook et les sites Internet de l'Institut Français de Roumanie et de Campus France Roumanie ainsi que sur les pages Facebook (www.facebook.com/InstitutulFrancez, <https://www.facebook.com/CampusFranceRo/>) ainsi que sur le site de France Alumni (www.francealumni.fr/fr/poste/roumanie).

ARTICLE 5 – Dotations et modes de sélection des gagnants

Le concours sera divisé en 2 catégories :

- Pour les personnes de nationalité roumaine, « Mon expérience d'études en France »
- Pour les personnes de nationalité française, « Mon expérience d'études en Roumanie »

Un jury composé de 5 membres de l'Institut français de Bucarest, de l'Espace Campus France de Bucarest et des universités d'art roumaines choisira 30 photographies selon les critères d'esthétisme et d'originalité. Ces photos seront ensuite exposées dans l'Atrium de l'Institut français de Roumanie à Bucarest et à l'Ambassade de France en Roumanie sous réserve de confirmation.

Les internautes pourront également voter sur www.facebook.com/InstitutulFrancez pour leur photo préférée dans chaque catégorie. Les votes sont ouverts du **30 avril au 15 mai 2019 minuit**.

A la fin du concours, le classement des votes et voix permettra de déterminer les gagnants des lots suivants :

	Mon expérience d'études en France	Mon expérience d'études en Roumanie
1^{ère} place	Lots (valeur maximale de 300€)	Lots (valeur maximale de 300€)
2^{ème} place	Lots (valeur maximale de 200€)	Lots (valeur maximale de 200€)
Prix du public (le plus de like sur Facebook)	Lots (valeur maximale de 100€)	Lots (valeur maximale de 100€)

Les frais de déplacement seront à la charge des lauréats. Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité. Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

Les résultats seront mis en ligne sur le portail et sur la page Facebook de l'Institut français et de Campus France Roumanie, au plus tard le 3 juin 2019.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

ARTICLE 6 – Responsabilités

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

ARTICLE 7 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

ARTICLE 9 – Réserve

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalidier à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.